

Ecole maternelle de Merfy

Compte-rendu réunion de rentrée du **vendredi 09 septembre 2016** à 18h

Cette réunion s'est déroulée en 2 temps. D'abord, une présentation générale du fonctionnement de l'école, ensuite, chaque enseignant s'est retrouvé dans sa classe pour parler plus particulièrement du fonctionnement de sa classe. Ce compte-rendu ne concerne que la 1^{ère} partie

- **Organisation de l'école**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

07h30 – 08h30	Garderie
08h30 – 11h30	Enseignement
11h30 - 11h40	Sortie
13h30 – 15h45	Enseignement
15h45	Sortie
15h45 - 16h30	Nouvelles Activités périscolaires(NAP) ou Activités pédagogiques complémentaires (APC) Mardi et jeudi
16h30 – 18h30	Garderie

Mercredi

07h30 - 08h30	Garderie
08h30 – 11h30	Enseignement
11h30 - 11h40	Sortie
11h40 – 12h30	Garderie à l'école élémentaire de Saint Thierry (transfert en bus)

- **Le périscolaire**

La **garderie, la cantine, les activités périscolaires** relèvent de la commune et de la communauté de communes du Nord champenois. Ce sont des services proposés par la commune. Ils relèvent de la responsabilité de celle-ci. Les inscriptions, les modifications passent par la mairie. Sauf avis contraire, le personnel s'appuie sur la fiche d'inscription : bus du soir, du mercredi midi et cantine.

La cantine accueille plus de 40 enfants par jour, d'où la nécessité de 2 services. La classe des PS/MS à 11h40 et la classe des MS/GS à 12h30. Les enfants sont pris en charge par Mme Sylvia Collin, responsable de la cantine, les 2 ATSEM, Mme Simonet Lydie, pour la surveillance et les repas. Bien prévenir en cas de modification, d'absence, sinon les repas vous seront facturés.

N° d'Emilie pour toute modification garderie et cantine: **07 80 39 81 77, 11h45 à 13h15, lundi, mardi, jeudi et vendredi**, prévenir 2 jours avant la modification.

Les horaires de la garderie ont été modifiés en soirée. La garderie s'achève à 18h30, contrairement à 18h45 l'année dernière. Cela a été indiqué sur les papiers du périscolaire que vous avez remplis pour cette rentrée. La garderie du mercredi de 11h30 à 12h30 s'effectue à l'école élémentaire de Saint Thierry, les élèves de l'école de Merfy s'y rendent avec le bus scolaire.

Les activités périscolaires

50 enfants inscrits : 5 personnes s'en occupent: les 4 personnes de la cantine et Mme Isabelle Mérat, une employée communale. Les enfants sont rattachés à une personne pour l'année: ils réaliseront des jeux, des productions plastiques suivant les événements de l'année...

Le permis de conduite : la mairie de Merfy a mis en place l'année dernière un permis de conduite pour les élèves du périscolaire. Il est rempli par période par les Atsem : les enfants gagnent des points verts quand ils sont sages et des points rouges quand leur comportement n'est pas acceptable après plusieurs avertissements. Ce permis est à signer et à rendre régulièrement. Si trop de points rouges, l'enfant peut-être exclu du périscolaire, il en est de même pour le bus scolaire.

Sécurité bus : Anabella, la personne qui accompagne le transport scolaire ne peut pas gérer les gros sacs et la montée/descente du bus des petits. La sécurité avant tout, donc pour les gâteaux d'anniversaire, par exemple, vous organiser autrement.

- **Le financement de l'école**

La communauté de communes, une somme est allouée par élève, pour l'année, actuellement, 50 euros. Elle comprend les fournitures scolaires de la classe, les ramettes de papier et l'entretien du photocopieur. La Communauté de Communes alloue aussi 350 euros/classe pour les frais de transport lors d'une sortie scolaire.

L'Association des Parents d'élèves : l'A.P.E., elle est commune avec l'école élémentaire de St Thierry, elle est tenue par des bénévoles ; tout parent d'élève est bienvenu. Son rôle : financer des projets autour de l'école : une sortie, un spectacle, les cadeaux de Noël pour l'école, ... Ses actions : 2 manifestations avec les parents et élèves pendant l'année scolaire dont le cross-brunch, en octobre et la kermesse de fin d'année. Pour faire entrer des fonds, les parents gèrent des ventes lors de la bourse aux capsules en janvier et la brocante de Merfy. Les parents recevront prochainement une information et un bulletin d'adhésion, et seront informés des dates de réunion et des actions.

La coopérative scolaire, elle permet de financer des activités concernant directement les élèves durant l'année scolaire, par exemple, une sortie, un spectacle, du petit matériel d'activités manuelles, des ingrédients pour faire un gâteau... Les dépenses sont faites par les enseignants. Elle donne une certaine souplesse d'achats pour les enseignants. Elle est alimentée par les cotisations des parents d'élèves et par le bénéfice de la vente des photos de classe.

La cotisation est fixée à **16 euros** pour l'année. Payable en 2 fois. Depuis 2002, son montant n'a pas changé. Elle n'est pas obligatoire et son montant peut-être discuté lors du Conseil d'école, avec les représentants des parents d'élèves.

- **Sur le plan pédagogique**

Effectifs de l'école

54 élèves : 21 PS, 20 MS, 13 GS répartis sur 2 classes. 29 filles et 25 garçons.

2 Atsem à plein temps, chacune est rattachée à une classe.

Le décloisonnement : 2 après-midi/ semaine, le jeudi et le vendredi, un groupe d'élèves de moyenne section de la classe de M. Machet viendra travailler avec les élèves de moyenne section de la classe de Mme Noiret, pendant la sieste des Petits. Cela permet d'alléger l'effectif de la classe des grands, et de faire profiter aux moyens d'un effectif réduit pour les apprentissages : le jeudi, ce sera pour les sciences et le vendredi, pour les arts plastiques . On alternera les groupes à la période suivante. Tous les élèves de M.S. de M.Machet passent une fois dans la classe de Mme Noiret, soit le jeudi, soit le vendredi.

Les nouveaux programmes de maternelle datant de l'année dernière. Les différents apprentissages de l'école maternelle sont redistribués en 5 grands domaines :

1 Mobiliser le langage oral et écrit

2 Les activités physiques, qui contribuent au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel.

3 Les activités artistiques, l'art visuel, le son, le spectacle vivant, l'objectif est de donner à l'enfant une culture artistique.

4 Structurer sa pensée : le domaine des mathématiques, les nombres, la logique

5 Explorer le monde : structuration du temps, de l'espace et les sciences : le vivant, la matière...

A travers toutes ces domaines, on doit privilégier le jeu, l'expérimentation, la découverte, le vivre ensemble et la citoyenneté.

Les activités pédagogiques complémentaires, changement d'horaire, les mardis et jeudis de 15h45 à 16h30, et non plus pendant midi. Pendant midi, il n'était pas toujours possible de prendre les élèves externes, il semble plus commode de prendre les élèves parallèlement aux activités périscolaires. Ces activités concernent surtout les élèves de grande et moyenne section. C'est une proposition d'aide spécifique à un problème rencontré par l'élève ou pour une activité liée au projet d'école. Ils sont par groupe de 2 ou 3. Cette aide est vivement conseillée mais ne se fait qu'avec l'accord des parents. Cela correspond à une séance/semaine, pour l'élève sur une période de 2/3 semaines.

Le projet d'école : Il est à revoir avec comme axes principaux : la maîtrise du langage, et le vivre ensemble

Les élections de représentants de parents d'élèves, elles se dérouleront le **vendredi 7 octobre**. Le représentant des parents d'élèves intervient aux 3 conseils d'école (1 par trimestre, après l'école) il est l'interlocuteur principal entre l'école, la mairie et les parents dont il rapporte les questions. Il vote et donne un avis sur les décisions prises lors du conseil d'école. Sont élus un représentant+un

suppléant par classe. Vous pouvez poser votre candidature auprès de la Directrice jusqu'au 27 septembre. (dates des C.E. : 11 nov 2016, 17 mars 2017 et 09 juin 2017 de 18h à 20h)

- **La vie de l'école**

La sécurité : bien refermer les portails verts et blancs. **Plan Vigipirate** : il y a eu une visite de la gendarmerie de Loivre. Des exercices d'évacuation, de confinement vont être réalisés prochainement. Il est demandé aux parents d'être vigilants à proximité de l'école, pas de stationnement devant le portail. Pour toute suspicion, appeler le 17, la gendarmerie.

En maternelle, contrairement à la crèche, il n'y a pas de rapport quotidien sur les faits et gestes de vos enfants, mais dès qu'il y a un petit souci les Atsem vous le signalent.

Les tuttes : il faut aider les enfants à grandir et à se séparer de leur tutte, elle est tolérée à la sieste, en début d'année mais il n'est pas possible d'accepter celle-ci en dehors. On se retrouve avec de gros problèmes de prononciation, les enfants positionnent mal la langue dans la bouche, ce que l'on voit maintenant ce sont des enfants qui vont chez l'orthophoniste dès la petite section.

WIFI : il n'y a plus de réseau wifi à l'école, le réseau internet fonctionne sur du câble dans toutes les salles, depuis son installation l'année dernière. La loi de jan 2015 interdit la Wifi dans les structures qui accueillent des enfants de moins de 3 ans, et pour les autres structures, elle ne doit fonctionner que ponctuellement lors des activités pédagogiques. Principes de précautions face à la pollution des ondes électromagnétiques.

Photo scolaire : le **jeudi 3 novembre**, le matin avec Photo Mathieu comme les années précédentes. Une fiche d'inscription sera diffusée auprès des parents pour savoir s'ils désirent une photo individuelle, une photo de la fratrie...

Visite médicale de la PMI : pour quelques élèves nés entre juillet 2012 et juin 2013, une infirmière viendra pour un 1er dépistage : poids, taille..., et si nécessaire, le médecin scolaire prendra rdv avec vous pour une consultation. Vous serez dans tous les cas informés si votre enfant est concerné.

Stagiaire : Mlle Justine Haulin, en 2ème année de CAP Petite Enfance, fera un stage en maternelle en du 7 au 25 nov.

Pour toute question, vous pouvez prendre rdv avec la Directrice, après l'école.

Questions diverses

Mme Valérie Noiret, la Directrice.